ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Publication des évaluations relatives aux expérimentations sur les primates

Question écrite n° 38894

Texte de la question

Mme Corinne Vignon attire l'attention de Mme la ministre de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation sur la publication des évaluations rétrospectives relatives aux projets d'expérimentation utilisant des primates non-humains. En raison de la proximité génétique avec l'humain des primates non-humains et de leurs aptitudes sociales hautement développées, l'utilisation de ces animaux dans des procédures scientifiques préoccupe au plus haut point les citoyens. Selon L'OPECST qui a publié un rapport sur "l'utilisation des animaux en recherche et les alternatives à l'expérimentation animale" en janvier 2019 : "la publication des statistiques françaises est tardive et souvent non rétrospective." Cette évaluation est pourtant rendue obligatoire par l'article 39 de la Directive 2010/63/UE : "tous les projets utilisant des primates non-humains ainsi que les projets impliquant des procédures de classe « sévère », notamment celles visées à l'article 15, paragraphe 2, font l'objet d'une appréciation rétrospective." Elle souhaite donc savoir si le Gouvernement entend agir pour mettre la France en conformité avec cette directive et s'il entend le faire avant la fin de l'année 2021.

Données clés

Auteur : Mme Corinne Vignon
Circonscription : Haute-Garonne (3e circonscription) - La République en Marche
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 38894
Rubrique : Recherche et innovation
Ministère interrogé : Enseignement supérieur, recherche et innovation
Ministère attributaire : Enseignement supérieur et recherche

Date(s) clée(s)

Question publiée au JO le : 11 mai 2021, page 4015
Question retirée le : 21 juin 2022 (Fin de mandat)